

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2016**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- URBANISME : dans le cadre de la construction du PLUI, la Communauté a obligation d'adhérer à un SCOT. Un SCOT est un document permettant la conception et la mise en œuvre d'une planification stratégique de l'aménagement à l'échelle d'un large bassin de vie, bassin d'emploi ou aire urbaine.
A ce titre, le conseil valide l'adhésion de la Communauté de Communes des Collines du Perche au Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Vendômoise (futur syndicat mixte du SCOT des territoires du grand vendômois).
- PARTICIPATION CITOYENNE : suite à la présentation du dispositif par la gendarmerie en avril dernier, le conseil estime que l'on peut envisager d'organiser une réunion publique sans toutefois s'engager, juste pour voir si les gens de Sargé souhaitent s'impliquer. Si cela se concrétise, il est indiqué le souhait de rester prudent dans cette démarche, de bien choisir les référents et de ne pas tomber dans la délation.
- SYNDICATS DE LA HALLE DES SPORTS ET DU COLLEGE : Le Préfet propose la fusion de ces deux syndicats. Le conseil approuve cette solution.
- SAS METHABRAYE : Une enquête publique se déroule actuellement à la mairie de Savigny sur Bray concernant une demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques et épandre les digestats découlant de cette usine sur des parcelles de terre, notamment sur la commune de Sargé sur Bray. Après avoir étudié le dossier, le conseil émet un avis favorable à ce dossier.
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : il a été procédé à l'attribution des subventions 2016.
- DEMANDE DE LOGEMENT : un logement a été attribué à compter du 20 juin prochain.
- SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA GRENNE : une convention de mise à disposition d'un local communal va être signée avec le président du syndicat de la Grenne pour que le technicien de rivière qui va être recruté puisse disposer d'un bureau.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER